

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 20 novembre, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Monsieur Philippe VIVIER,  
Monsieur Arnaud MABIRE,  
Madame Claudine COUV RAT,  
Madame Viviane HUYGHE,  
Madame Michèle LE ROUX,  
Madame Renée Paule SERVEAUX,  
Madame Anne HEURTAUX,  
Monsieur Patrick LECLERC,  
Monsieur Régis PETIT,  
Monsieur Laurent ROUSSEL,  
Madame Maryvonne DIVETOT,  
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,  
Madame Nicole CAMILLERI,  
Monsieur Sébastien GEORGES.

**ETAIT ABSENT EXCUSE**

Monsieur Patrice LELIEPAULT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents ou représentés : 14

Nombre de membres votants : 14

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte rendu du 16 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Concernant le sol défectueux et les odeurs nauséabondes, le dossier d'assurance «dommage Ouvrage» va être envoyé prochainement à l'assureur.

## DELIBERATIONS

### **DB2014.062 Prise de possession d'immeuble sans maître Domaine de la Vallée (1/26<sup>ème</sup> de la parcelle D175)**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et suivants;

Vu le code civil, notamment son article 713;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 10 janvier 2014,

Vu l'arrêté municipal n°2014.001-01 du 10 janvier 2014 déclarant l'immeuble sans maître;

Vu l'avis de publication du 13 janvier 2013,

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que Monsieur et Madame MENDY Dione sont propriétaires de 1/26<sup>ème</sup> de la parcelle :

- ***D175 Domaine de la Vallée - Contenance 58 a 00 ca***

Et ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil,

Les biens situés :

- ***1/26<sup>ème</sup> de la parcelle D175 Domaine de la Vallée – Contenance 58 a040 ca***

Sont incorporés dans le domaine communal.

- décide que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur,

- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

### **DB2014.063 Taxe aménagement**

La délibération du 13 octobre 2011, DB2014.034/P105 est reconduite tacitement annuellement.

Taux délibéré le 13 octobre 2011 : 3 %.

### **DB2014.064 Elections des délégués en application des nouveaux statuts**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SICOSSE a approuvé les nouveaux statuts à l'assemblée générale du 12 décembre 2013. Ce changement implique des modifications, notamment sur le nombre de délégués en fonction des strates.

La commune ayant moins de 1500 habitants, elle doit être représentée par 1 membre titulaire et 1 suppléant.

Désignation :

- **Membre titulaire :**

Monsieur Patrick LECLERC né le 2 décembre 1951 – Domicilié 7 Domaine de la Pommeraie 27930 Normanville

- **Suppléante :**

**DB2014.065 – Régularisation FPIC 2014 - DM16**

022	:	Dépenses imprévues Fonctionnement	:	- 1 249,00 Euros
73925	:	Atténuation des produits	:	+ 1 249,00 Euros

**DB2014.066 – Disjoncteur Salle des fêtes – DM17**

61522	:	Autres Charges gestion courante	:	- 1 296,00 Euros
023	:	Virement à la section investissement	:	+ 1 296,00 Euros
021	:	Virement de la section fonctionnement	:	+ 1 296,00 Euros
2181-17	:	Immobilisations corporelles	:	+ 1 296,00 Euros

**DB2014.067 Objet : Récompenses Quiz Nuit des étoiles 2014.**

Les membres du conseil municipal décident de remettre un bon d'achat de 20 euros pour la Librairie GIBERT JOSEPH – Place Clémenceau à Evreux (27) aux 3 premiers lauréats du Quiz.

**DB2014.068 – RPAM Remboursement d'emprunt Gravigny DM 18**

6554	:	Autres Charges gestion courante	:	- 1 306,00 Euros
023	:	Virement à la section investissement	:	+ 1 306,00 Euros
021	:	Virement de la section fonctionnement	:	+ 1 306,00 Euros
2041482	:	Subventions d'équipement versées	:	+ 1 306,00 Euros

<b>COMPTE RENDU</b>
---------------------

- Commission communication le 21 octobre 2014
- Le journal municipal, « L'écho » sera distribué 1<sup>er</sup> quinzaine de décembre aux administrés de la commune,
- Site internet de la commune – Dorénavant le site de la commune de Normanville est hébergé sur le site du Grand Evreux Agglomération.
- Carte de vœux – Les élus sont favorables à la proposition de Monsieur PETIT. Il y sera indiqué que les vœux du maire auront lieu le vendredi 9 janvier 2015 à la salle des fêtes.
- Page Facebook : Pas de décision, report du sujet au prochain conseil municipal,
  
- SAVITON – Mise à disposition du bilan relatif au chantier de restauration des berges de Saint-Gaud sur la commune sur 1 km : 770 m de plantations, 180m de fascine d'hélophytes, 60m de tressage de saules, 75 m de fascine de saules, 150m3 de déchets évacués sur près de 400ml de berges.
- GEA - Commission 5 (Déchets) Convocation et ordre du jour du 13 novembre 2014,
- GEA - Commission 6 Voirie compte-rendu du 24 septembre 14,
- GEA - Planning Conseils communautaires 2014 – 2015, 14/10/14 – 18/12/2014 – 18/02/2015 - 22/04/2015 – 24/06/2015
- GEA - Présentation de l'étude d'amélioration des dessertes de la commune de Normanville et de la rue du Vieux Moulin à Gravigny. Monsieur le Maire précise que si, accord du Grand Evreux Agglomération, l'expérimentation de la ligne débutera à compter de la rentrée scolaire 2015. Il faudra convenir des lieux d'arrêts et des horaires de passage, en veillant aux horaires des lycées et collèges d'Evreux.
- GEA - Convocation 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> commission Economie/Tourismes & Equilibre territorial social de l'habitat, politique de la ville & cohésion sociale et insertion pour le 28 octobre 2014,
- SIVU PV du 9 octobre 2014 & note information,
- GEA - Invitation Comité Local Habitat Dégradé du 17 septembre 2014,

- GEA - Convocation et ordre du jour 4<sup>ème</sup> Commission - Eau et Assainissement du 29 octobre 2014,
- GEA – Invitation 3<sup>ème</sup> édition de l'opération humanitaire « sacs blé 2014 »,
- CDG27 – (Centre de Gestion de l'Eure) Invitation le 17 novembre 2014 à l'atelier technique « Mettre en place un plan d'actions Energie-Climat »,
- SECOMILE – Compte rendu de la réunion du 23 octobre 2014 concernant le futur lotissement et la gestion de rejet des eaux usées,
- GEA – Invitation et programme pour le lancement du Grenelle du Handicap 2014,
- GEA – Commission 4 – Eau et assainissement4 – Note avancement de l'opération « Extension des réseaux d'assainissement collectif » et 3<sup>ème</sup> tranche d'extension de l'assainissement d'Aviron.

La commune de Normanville fait l'objet d'études de conception de maîtrise d'œuvre à l'occasion de la tranche ferme de manière à dresser un programme de travaux suffisamment précis pour permettre une poursuite à court terme ou à moyen terme de l'opération par des phases de travaux à déclencher en fonction des besoins, soit dans le cadre de la tranche ferme soit en tant que tranches conditionnelles

### COURRIER DU MAIRE

- Nicole DURANTON - Fonds d'amorçage des Rythmes scolaires – Le gouvernement propose de maintenir le fonds d'amorçage un an de plus mais uniquement pour les communes bénéficiaires de la dotation solidarité urbaine ou dotation solidarité rurale. Madame DURANTON, Sénateur précise qu'elle dénonce cette décision
- Patrice LELIEPAULT a demandé à Monsieur le Maire d'intervenir suite à la vitesse excessive de certains automobilistes qui empruntent la rue du stade et qui ne marquent pas le stop et pour y remédier, il propose de mettre en place des plateaux de ralentissement. Monsieur VIVIER informe l'assemblée que l'étude a été faite lors de la mise en place des stops à l'époque et que dans l'instant il demande à la gendarmerie des contrôles plus fréquents.
- ESN – L'association demande la pose d'éclairage sur le terrain annexe et le remplacement de lampes défectueuses du terrain de football. Monsieur le Maire demande à Monsieur COLLAS des études de prix pour l'éclairage de ce terrain. Les élus seraient favorables à cette requête et demandent alors que le terrain d'honneur ne soit plus éclairé car il ne servirait plus de terrain d'entraînement,
- Monsieur le maire signale que des adolescents empruntent la route de la vallée (RD52) pour aller à l'arrêt de bus de Caër. Ils ne sont pas visibles par les automobilistes et la situation est dangereuse. Un courrier de recommandations va être distribué aux administrés des lotissements Fiches Maubert & Reinettes pour le port d'un gilet jaune et la possibilité d'utiliser le chemin piétonnier en hauteur de la voie, ainsi que la rue du Stade.

### QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

Monsieur VIVIER informe les élus que les actes administratifs établis par la Commune de Normanville pour les parcelles de voirie :

AC314, AC338, AC340, AC425 & AC426 (Domaine Pêcheurs/Château)

&

D113, D282, D291 (Domaine de la Pommeraie) ont été validés par le service «Conservation des hypothèques» et le service du «cadastre».

Ces parcelles sont dorénavant dans le domaine public (DP)

**ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :**

<b>Philippe VIVIER</b> 	<b>Arnaud MABIRE</b> 	<b>Claudine COUVRAT</b> 
<b>Jean-Pierre COLLAS</b> 	<b>Viviane HUYGHE</b> 	<b>Laurent ROUSSEL</b> 
<b>Régis PETIT</b> 	<b>Nicole CAMILLERI</b> 	<b>Maryvonne DIVETOT</b> 
<b>Sébastien GEORGES</b> 	<b>Patrick LECLERC</b> 	<b>Michèle LE ROUX</b> 
<b>Renée Paule SERVEAUX</b> 	<b>Anne HEURTAUX</b> 	<b>Patrice LELIEPAULT</b> Absent excusé